

ASF

La lettre d'information

Toute l'information de l'Association française des Sociétés Financières

Dossier

Frédéric Jacob-Peron réélu président de l'ASF
Composition du Conseil et des Commissions

P.4

Tableau de bord

L'activité des établissements spécialisés au 1^{er} semestre 2024

P.14

Vie de l'ASF

Actualité des Commissions
Stages proposés par l'ASFFOR

P.30



P.22 | Actualités

“ ASF TV, au cœur de l'économie réelle ”

Notre première émission en direct!

#202

Juillet | Septembre 2024



P.4 | Dossier

Frédéric Jacob-Peron réélu président de l'ASF

Composition du Conseil et des Commissions

P.14 | Tableau de bord

- Publication des données sociales 2023
- L'activité des établissements spécialisés au premier semestre 2024

P.22 | Actualités

- « ASF TV, au cœur de l'économie réelle » : notre première émission en direct !



- L'affacturage, facteur de résilience pour l'économie française
- Rencontre du 11 septembre 2024 avec l'Association norvégienne de leasing et de crédit à la consommation (FINFO)

P.30 | Vie de l'ASF

- Actualité des Commissions
- Stages proposés par l'ASFFOR

La Lettre de l'ASF n° 202 est tirée à 1600 exemplaires / Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association. / ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17 / Tél. : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50 / Directeur de la Publication : Frédéric Jacob-Peron, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Solenne Lepage, Délégué général / Conception graphique : Cithéa - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue - Crédit photos : Peter Allan, Istock / Ont également collaboré : Raphaël Ardin - Franck Bergeron - Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet-Redjda - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Ndéye Marème Diagne - Magali Keller - Yves-Marie Legrand - Ricardo Martins - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Julie Soulié.

Vu dans la presse

L'AGEFI

1^{er} juillet / L'affacturage subit un ralentissement surprise

 Le Correspondance économique
4 juillet / L'ASF a renouvelé son bureau et son conseil

AFP

29 juillet / Crédit à la consommation : l'ASF constate une hausse des premiers impayés

AFP

28 août / Crédits à la consommation : léger recul au 1^{er} semestre marché mal orienté selon l'ASF

LeParticulier

1^{er} septembre / Crédits à la consommation : forte hausse des litiges

 Le Journal des Entreprises
1^{er} septembre / Usage et digitalisation transforment le financement des équipements professionnels

 Libération
4 septembre / Le leasing, "un coin de ciel bleu dans le marché atone" du crédit à la consommation, selon le directeur général de Sofinco

Tripalio

9 septembre / Un accord sur les frais d'hébergement dans la CCN des sociétés financières

L'AGEFI

27 septembre / L'affacturage retrouve de l'allant

Agenda

1^{er} juillet

Rencontre avec M. Thibaut Herrero, en charge des sujets LCB-FT à la Direction Générale du Trésor.

5 juillet

Comité Exécutif de EUFederation.

10 juillet

Réunion de Place sur la transposition de la directive relative aux crédits aux consommateurs révisée (DCC) sur le thème des paiements fractionnés.

5 septembre

Rencontre avec les équipes Eurofinas et Leaseurope à l'ASF.

11 septembre

Rencontre à l'ASF avec une délégation norvégienne sur le crédit à la consommation et le leasing.

17 septembre

Bertrand Dumont, directeur général du Trésor, invité au Conseil d'administration de l'ASF.

18 septembre

Réunion du Legal Policy Committee d'Eurofinas (LPC) à Bruxelles.

19 septembre

Réunion du Legal Affairs Committee (LAC) de Leaseurope.

25 septembre

Première émission en direct « ASF TV : au cœur de l'économie réelle » à l'occasion de la conférence de presse numérique sur l'activité d'affacturage.

“ Je suis honoré du renouvellement de la confiance du Conseil et heureux de continuer à représenter pour la 4^e année consécutive nos métiers avec détermination. ”



Frédéric Jacob-Peron réélu président de l'ASF

Lors de sa réunion du 2 juillet, le Conseil de l'ASF a réélu, pour la 4^{ème} année consécutive, Frédéric Jacob-Peron, Directeur général de Franfinance (Groupe Société Générale), Président de l'ASF.

Frédéric Jacob-Peron est Directeur Général de Franfinance depuis octobre 2017. Franfinance, filiale à 100% du Groupe Société Générale, est un des leaders en France du financement des biens d'équipement destinés aux entreprises ainsi que du crédit à la consommation en direction des particuliers.

Il débute sa carrière en 1992 chez Cardif comme contrôleur de gestion, puis commercial grand compte chargé du partenariat avec le Crédit du Nord. Il intègre ensuite HSBC en 1997 en tant que Responsable du développement de l'assurance vie.

Il rejoint le Groupe Société Générale en 2001 en tant que Directeur Marketing de Sogecap, la compagnie d'Assurance vie du Groupe, dont il est devenu en 2004 Directeur Général Adjoint. En 2009, il est nommé Président Directeur Général de Sogessur, la compagnie d'Assurance Dommages du Groupe. De 2012 à 2017, il occupe les fonctions de Directeur Commercial et Marketing de la Banque de Détail France Société Générale. Frédéric Jacob-Peron est titulaire d'un MBA des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et d'un Master of Science in Physics « with Distinction » de l'Université de l'Essex (GB).

Conseil de l'ASF

À l'issue de l'Assemblée générale du 12 juin et de la réunion du Conseil du 2 juillet, le Conseil de l'ASF est composé comme suit :

Le bureau



Frédéric JACOB-PERON,
Président,
Directeur Général de
FRANFINANCE, groupe
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Gilles SAURET,
Vice-Président,
Président du
Directoire
de COFIDIS



Solenne LEPAGE,
Déléguée Générale



Alexandre SOREL,
Vice-Président,
Directeur Général
de STELLANTIS
FINANCIAL
SERVICES EUROPE



Charlotte DENNERY,
Vice-Présidente,
Administratrice
Directrice Générale
de BNP PARIBAS
PERSONAL FINANCE
- BNP PARIBAS PF



Jean-Marc VILON,
Vice-Président,
Trésorier,
Directeur Général
de CRÉDIT
LOGEMENT



Stéphane PRIAMI,
Vice-Président,
Directeur Général
de CRÉDIT AGRICOLE
PERSONAL FINANCE &
MOBILITY et Directeur
Général adjoint en charge
du pôle Services
Financiers Spécialisés de
CREDIT AGRICOLE SA

Les membres



François CAMILLERI,
Directeur Général
Délégué de BPCE LEASE



Geoffroy GUIGOU,
Directeur Général
de YOUNITED



Christophe VAN DE WALLE,
Président du Directoire
de LBPCF -
LA BANQUE
POSTALE
CONSUMER
FINANCE



Jean-Pierre CHARLES,
Directeur Général
de ONEY BANK



Philippe MUTIN,
Directeur Général
de CRÉDIT MUTUEL
FACTORING et FAC-
TOFRANCE, groupe
CRÉDIT MUTUEL
ALLIANCE FÉDÉRALE



Hervé VARILLON,
Directeur Général
de CA LEASING &
FACTORING



Michel COTTET,
Directeur Général
de SIAGI - SOCIÉTÉ
INTERPROFESSION-
NELLE ARTISANALE
DE GARANTIE
D'INVESTISSEMENTS



Neil PEIN,
Directeur Général de BNP
PARIBAS Lease Group



Eric VERSEY,
Directeur Exécutif
de BPIFRANCE



Jacqueline ELI-NAMER,
Personnalité choisie
en raison de ses
compétences



Philippe de SAINT MARTIN,
Président-Directeur
Général de COGEFI-
CONSEIL DE GESTION
FINANCIÈRE



Aurélien VIRY,
Directeur Général
de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
FACTORING



Herdile GUERIN,
Présidente du Directoire
de CAFFIL



Martin THOMAS, Président du
Conseil d'Administration
de DIAC



Commission Financement de l'Équipement des Particuliers

À l'issue de la réunion du 25 septembre



Président
Isabelle Guittard-Losay
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Vice-Présidents

Florence BARBIERI
FRANFINANCE

Dominique BRAND
DIAC

Marie GILLOUARD
CRÉDIT AGRICOLE PERSONAL
FINANCE & MOBILITY

Patrice GOBERT
CREDIPAR - COMPAGNIE
GENERALE
DE CRÉDIT AUX PARTICULIERS

Jean-Bernard HUCHARD
COFIDIS

Juliette de WAELE
YOUNITED

Membres titulaires

Nicole ABECASSIS
LA BANQUE POSTALE CONSUMER
FINANCE

Patrice GRECO
BPCE FINANCEMENT

Charlotte LE MOINE
C.G.L. - COMPAGNIE GENERALE
DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS

Franck PERY
MY MONEY BANK

Sylvain THINON
ONEY BANK

Filipe VENANCIO
CARREFOUR BANQUE

Membres suppléants

Fabrice DALLET
SOCRAM BANQUE

Maxime GUSDORF
FLOA

Pascal MOSER
ARKEA FINANCEMENTS &
SERVICES



Commission Crédit-bail

À l'issue de la réunion du 16 octobre



Président
François Camilleri
BPCÉ LEASE

Vice-Présidents

Pascale COURCELLE
BPIFRANCE

Patrick LATTA
BNP PARIBAS Lease Group

Hervé LEROUX
CRÉDIT AGRICOLE LEASING
& FACTORING

Membres

Cindy BAESEN
BPIFRANCE

Dominique BRAND
DIAC

Jean-Luc BRUNAT
ARKEA CRÉDIT BAIL

Françoise CAUVIN
CRÉDIT MUTUEL LEASING

Karine CHUPIN
DE LAGE LANDEN
LEASING S.A.S.

Béatrice COLLOT
LA BANQUE POSTALE LEASING
& FACTORING

Olivier DELAPORTE
FRANFINANCE

Catherine DIZIER
CRÉDIT MUTUEL REAL ESTATE
LEASE

Grégory FAILLENET
BPCÉ ENERGECO

Erwan LE MINOR
HSBC REAL ESTATE LEASING
(FRANCE)

Nadine GIRARDI
IBM FRANCE FINANCEMENT

Frédéric GUILLOT
CAPITOLE FINANCE - TOFINSO

Jean-Bernard HIVERNIAUX
CM-CIC LEASING SOLUTIONS

Zakaria JGHAB
SIEMENS FINANCIAL
SERVICES S.A.S.

Bertrand de LONGUEAU
CATERPILLAR FINANCE
FRANCE SA

Julien OCHONISKY
GENEFIM

Bertrand PRODEL
BPCÉ LEASE

Delphine ROCHÉ
BNP PARIBAS Lease Group





Commission du Financement et du Refinancement Immobilier

À l'issue de la réunion du 9 octobre



Président
Nicole Chavrier
GROUPE BPCE

Vice-Présidents

Antoine FRACHOT
CREDIT LOGEMENT

Isabelle ROSEAU
CREDIT AGRICOLE
HOME LOAN SFH

Membres

David DELAGE
ACTION LOGEMENT SERVICES

Samuel MAMAN
MY MONEY BANK

Marc NOCART
CRH - CAISSE DE REFINANCEMENT
DE L'HABITAT

Patrick PEAUCELLE
LA BANQUE POSTALE
HOME LOAN SFH

Vincent ROBILLARD
SOCIETE GENERALE
SFH

Alain SIEGRIST
CAMCA



Commission Affacturage

À l'issue de la réunion du 15 octobre



Président
Philippe Mutin
FACTOFRANCE

Vice-Présidents

Béatrice COLLOT
LA BANQUE POSTALE
LEASING & FACTORING

Aurélien VIRY
SOCIETE GENERALE
FACTORING

Lionel JOUBAUD
BNP PARIBAS FACTOR

Frédéric MADALLE
CRÉDIT AGRICOLE
LEASING & FACTORING

Membres
Réda BELHINOUS
ABN AMRO ASSET BASED
FINANCE N.V.

Luc BELLEIL
CREDIT MUTUEL FACTORING

Thierry LAGNON
BPCE FACTOR

Alexandre MARDAM-BEY
HSBC FACTORING (FRANCE)





Commission Cautions

Réunion à venir le 13 novembre



Président

Michel Cottet

SIAGI - SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE ARTISANALE
DE GARANTIE D'INVESTISSEMENTS

Vice-Présidents

Valérie DUMONT

COMPAGNIE EUROPEENNE DE
GARANTIES ET CAUTIONS

Fabien NEUFINCK

CREDIT LOGEMENT

Membres titulaires

Antoine ALOPEAU

CMGM - SOFITECH

Bertrand FONTAINE

BPIFRANCE REGIONS

Benoît HOINE

CRESERFI - CREDIT ET SERVICES
FINANCIERS

Bérangère LECLERE-KHER

SOCAMETT- SOCIETE DE CAUTION
MUTUELLE DES ENTREPRISES DE
TRAVAIL TEMPORAIRE

Olivier MERCIER

INTERFIMO

Claude PHILIP

CAUTIALIS

Olivier de POMMERY

EUROPÉENNE DE
CAUTIONNEMENT S.A. - E.D.C.

Jean-Pierre STEPHAN

SOCAF - SOCIETE DE CAUTION
MUTUELLE DES PROFESSIONS
IMMOBILIERES ET FONCIERES

Membres suppléants

Sylvain FAUCHARD

CAMCA - CAISSE D'ASSURANCES
MUTUELLES DU CRÉDIT AGRICOLE

Eric HOLZINGER

SOCOREC

Pascal MARGERIN

FONDS REGIONAL DE GARANTIE
HAUTS DE FRANCE

Olivier RITZ

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
GARANTIE



Commission des Prestataires de Services d'Investissement

À l'issue de la réunion du 26 septembre



Président
Philippe De Saint Martin
COGEFI

Vice-Présidents

Marine AUROUSSEAU
SCHRODER INVESTMENT
MANAGEMENT (EUROPE) S.A.

Axel CHAMPEIL
CHAMPEIL

Membres

Sophie BONGENAAR
EUROTITRISATION

Alain DUMAS
ALLIANZ BANQUE

Frédéric FOUQUET
AMUNDI

Dominique GOIRAND
FINANCIÈRE D'UZÈS

Micaela SEPULCHRE
FINANCIERE MEESCHAERT





Commission Sociale



Président
Michel Cottet

SIAGI - SOCIÉTÉ INTERPROFESSIONNELLE ARTISANALE
DE GARANTIE D'INVESTISSEMENTS

Membres

Aurélia ANDREU
CRESERFI

Nathalie CORCY
COFIDIS

Roxane DEMONFAUCON
FRANFINANCE

Isabelle GAUTIER
FACTOFrance

Thibaud GODARD
BNP PARIBAS FACTOR
Karine GOLDENBERG
RIA FRANCE

Sandrine HICHARD-ROBIN
CRÉDIT LOGEMENT

Sylvie LAFFITTE
ELEVA CAPITAL

Maryll ORUEZABAL
SCHRODER INVESTMENT
MANAGEMENT EUROPE

Fabrice POMONTI
DIAC

Virginie RAMOS
EUROPÉENNE DE
CAUTIONNEMENT S.A. - E.D.C.

Rémi RASO
CRÉDIT AGRICOLE LEASING &
FACTORING



Commission Fiscalité



Président
Yves-Marie Legrand
ASF

Membres

Pascale ALBOUY
BPCE LEASE

Naima BENHAMMOU
CARREFOUR BANQUE

Charlotte DONNADIEU-LEROY
MY MONEY BANK

Edith DORIEUX
BPCE

Christophe du PLESSIS
CRÉDIT MUTUEL REAL ESTATE
LEASE

Jean ERGAN
SOCIETE GENERALE

Alban KAUZMAN
CA CONSUMER FINANCE

Karine LEBLANC
CM-CIC LEASING SOLUTIONS

Stéphanie LEBOVICI
BNP PARIBAS

Béatrice LEROY
LA BANQUE POSTALE

Nicolas MILLET
RCI BANQUE

Hélène MONTREDON
BPIFRANCE

Lionel PEDRETTI
CA LEASING & FACTORING

Sophie SOARES-DAUMAS
BNP PARIBAS Lease Group

Natacha URBIN
BNP PARIBAS PERSONAL
FINANCE - BNP PARIBAS PF

Boris VALAT
CRÉDIPAR - COMPAGNIE
GÉNÉRALE DE CRÉDIT AUX
PARTICULIERS



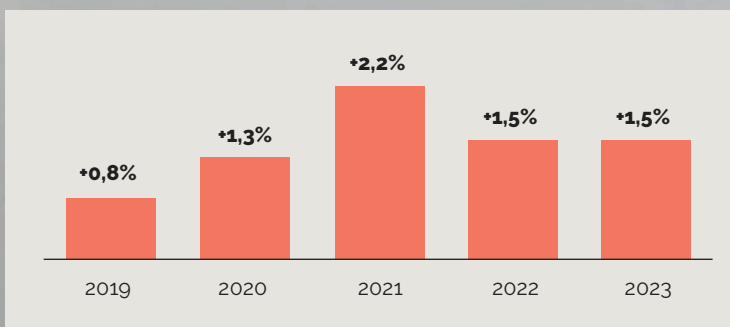
Publication des données sociales 2023 : des chiffres encourageants sur les effectifs et les salaires



écrit par
Franck Bergeron
Secrétaire général

Au 31 décembre 2023, les 220 entreprises membres de droit de l'Association dont le personnel est situé dans le champ d'application de la convention collective des sociétés financières regroupaient environ 29 200 salariés.

Globalement, la **progression des effectifs salariés de la profession** est de +1,5 % en 2023, soit un taux d'évolution identique à celui de l'année précédente.

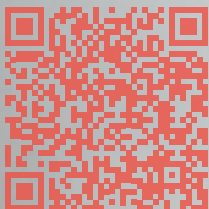


*A périmètre constant

Les effectifs **cadres progressent** globalement de **+4,5 %** en 2023 mais on enregistre toutefois une **baisse du nombre de techniciens (-2,5 %)**.

Au 31 décembre 2023, le **salaire médian** dans la branche s'établissait à **45 666 euros** (contre 44 000,00 euros en 2022), **soit +3,8 %**.

Enfin, on relève une réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes : -11,7% chez les cadres confirmés (contre -13,7 % en 2022), -11 % chez les cadres supérieurs (contre -15,2 % en 2022), -2,3 % pour les techniciens supérieurs (contre -5,2 % en 2022). Dans la catégorie des techniciens confirmés, les salaires des femmes sont, en moyenne, supérieurs de +0,6 % à ceux des hommes (contre -1 % en 2022).



Pour consulter l'intégralité des données sociales 2023

Négociations sur les RMG



Les négociations 2024 portant sur les Rémunérations Minimales Garanties (RMG) de la grille de classification des qualifications professionnelles se sont achevées au mois de juin en l'absence d'accord des partenaires sociaux de la branche.

La dernière proposition de l'ASF de revaloriser l'ensemble des coefficients de la grille de +1,8 % (ce qui aurait positionné le premier coefficient à +3,1 % au-dessus du SMIC), n'a pas été retenue par les organisations syndicales de salariés.

Cette revalorisation de la grille avait comme objectif principal, après une période de forte inflation, de reconstituer un écart suffisant entre le Smic et les premiers coefficients de la grille des RMG, afin de tenir compte des diplômes et des niveaux de qualification des salariés de la branche, et de maintenir l'attractivité de nos métiers auprès des jeunes diplômés notamment.

L'activité des établissements spécialisés



écrit par
Ndèye Marème Diagne,
Chargée d'études



**Financement locatif
de l'équipement des
entreprises**



**Crédit-bail
immobilier**



Affacturage



Caution



**Crédit à la
consommation**

L'ASF (Association Française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 250 entreprises (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées et entreprises d'investissement).

Les activités des membres de l'ASF sont multiples : le financement de l'équipement des particuliers (avec le crédit à la consommation - où les adhérents de l'ASF représentent près de 50 % du total des opérations -), le financement des investissements des entreprises et des professionnels (investissements d'équipement et investissements immobiliers par crédit-bail, autres financements locatifs et financements classiques), les services financiers (affacturage, cautions, titrisation),

les services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).

Un premier semestre difficile

L'activité des établissements spécialisés s'est globalement dégradée au premier semestre 2024. Si la situation ressort tendue pour la plupart des secteurs, certains parviennent néanmoins à se maintenir en légère croissance.

FINANCEMENTS LOCATIFS DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES

Investissement des entreprises



+1,7%



En bref

Après deux semestres de vive croissance, le rythme de progression des financements locatifs des investissements d'équipement des entreprises et des professionnels faiblit au premier semestre 2024 : +1,7% à 18,7 Mds d'euros.

CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Investissement des entreprises



-25,4%



En bref

Le crédit-bail immobilier demeure mal orienté avec une nouvelle chute importante de -25,4%, soit un niveau de production faible de 1,6 Md d'euros.

AFFACTURAGE

Trésorerie



+0,3%



En bref

Après un franc ralentissement en 2023, le marché de l'affacturage ressort globalement stable par rapport au premier semestre 2023 : +0,3% à 211 Mds d'euros.

CAUTIONS

Garantie



-0,9%



En bref

Les engagements hors-bilan des sociétés de caution enregistrent une baisse inédite de -0,9% à 968,2 Mds d'euros.

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Consommation



-1%



En bref

Après deux semestres de repli, le crédit à la consommation demeure en léger recul au premier semestre 2024 : -1% à 23,5 Mds d'euros.

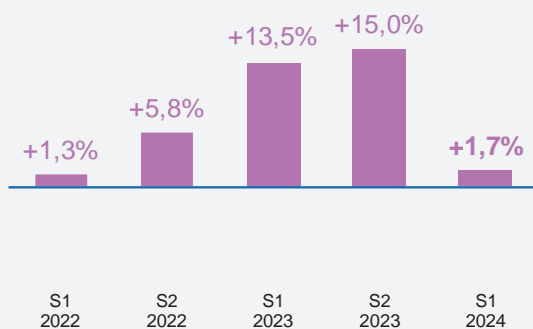
% d'évolution par rapport à la même période de 2023



FINANCEMENTS LOCATIFS DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

Evolution disparate du marché
+1,7%

PRODUCTION¹ SEMESTRIELLE
Variation annuelle



¹ Production : analyse de l'activité en termes de flux de nouvelles opérations initiées pendant une période donnée (nouveaux crédits ou nouveaux investissements pour les opérations de crédit-bail).

² Au sens de la loi du 2 juillet 1966.

Après une année 2023 dynamique, les financements locatifs destinés à l'équipement des entreprises et des professionnels affichent une hausse ténue de **+1,7%** au premier semestre 2024, soit **18,7 Mds d'euros** de nouveaux investissements. Le rythme de croissance de l'activité a progressivement faibli au cours du semestre. En effet, une hausse de +2,3% au premier trimestre a laissé place à une croissance atone de +1,1% au deuxième trimestre 2024.

Cette progression d'ensemble masque cependant des disparités selon les produits. La location avec option d'achat (LOA) se maintient en hausse de +4,3% au premier semestre et atteint ainsi un montant de 11,9 Mds d'euros, dont 9,6 Mds d'euros de crédit-bail mobilier *stricto sensu*² (+4,6%) et 2,3 Mds d'euros d'opérations connexes de LOA sur voitures particulières (+2,9%).

En revanche, les opérations de location sans option d'achat fléchissent de -2,6% à 6,8 Mds d'euros. Au sein de ces dernières, la location financière se contracte de -3,2% à 3,1 Mds d'euros, tandis que la location longue durée, avec 3,8 Mds d'euros, diminue de -2% par rapport au premier semestre 2023.

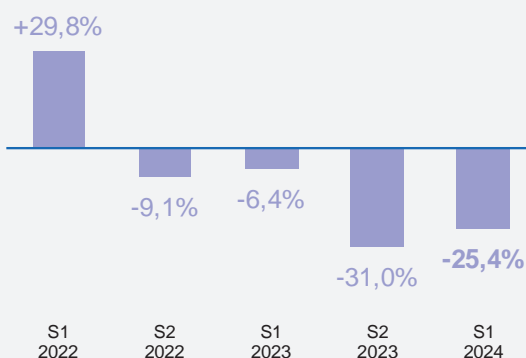
En sus de ces financements locatifs, les établissements spécialisés ont aussi octroyé, au cours de la première moitié de l'année, des financements d'équipement sous forme de crédits classiques. Le montant de ces investissements s'élève à 1,9 Md d'euros, soit une progression de +5,8% sur un an.



LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Fort décrochage du crédit-bail immobilier
-25,4%

PRODUCTION SEMESTRIELLE
Variation annuelle



La dégradation du **crédit-bail immobilier** se poursuit au premier semestre 2024. Il s'agit du quatrième semestre consécutif de chute d'activité enregistrée par les établissements spécialisés : avec **1,6 Md d'euros**, les nouveaux **contrats signés** s'effondrent de **-25,4%** par rapport au premier semestre 2023 qui était déjà en recul (-6,4%). Exprimée en année glissante, la production cumulée (locaux industriels et commerciaux, bureaux, autres) s'élève à 3,7 Mds d'euros, en fort recul de -27,2%, soit le niveau d'activité le plus bas enregistré sur une année mobile.

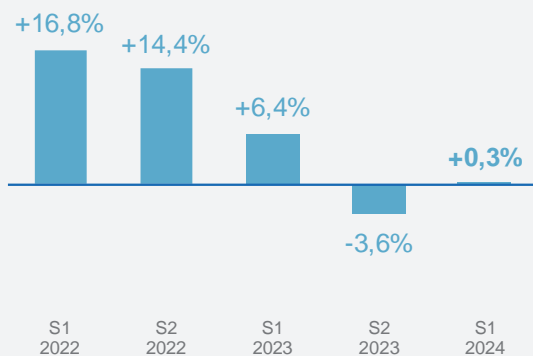
Pour leur part, les **Sofergie** connaissent une moindre baisse de production : **-5,6%** par rapport au premier semestre 2023. Ainsi, le montant des nouveaux investissements dans le domaine des économies d'énergie et de l'environnement initiés par les Sofergie s'établit à **1,3 Md d'euros** au premier semestre 2024.



AFFACTURAGE

Stabilisation du marché
+0,3%

PRODUCTION³ SEMESTRIELLE
Variation annuelle



Après un certain ralentissement en 2023 jusqu'à une baisse au second semestre, l'activité des sociétés d'affacturation est restée globalement stable au premier semestre 2024. En effet, les facteurs ont pris en charge **211 Mds d'euros** de nouvelles factures, soit **+0,3%** par rapport aux six premiers mois de 2023. L'évolution de la production n'a toutefois pas été régulière au cours du semestre : le premier trimestre affiche une baisse de -2,6%, tandis que la situation s'est améliorée au deuxième trimestre qui présente une croissance de +3,1%.

Les évolutions diffèrent aussi selon le type de contrats. Avec **133,7 Mds d'euros**, l'affacturation **domestique** accuse un recul de **-2,4%** par rapport au premier semestre 2023, tandis que les opérations réalisées à l'**international**⁴ reprennent une orientation positive avec une hausse de **+5,2%** à **77,4 Mds d'euros**.

³ Pour l'affacturation, la notion de production correspond au montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturation (hors opérations de « floor plan » et de forfaitage).

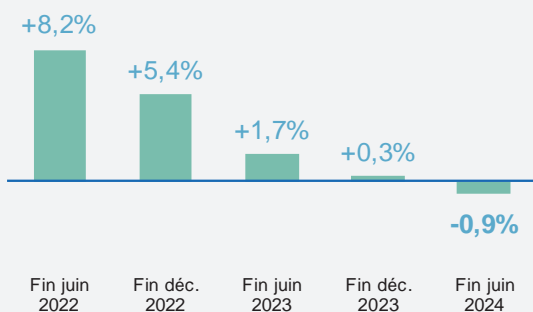
⁴ Il s'agit des opérations d'affacturation réalisées, par des facteurs situés en France, à l'exportation, à l'importation ou avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger. Il ne s'agit pas de l'activité des filiales étrangères.



LES SOCIÉTÉS DE CAUTION

Baisse inédite de l'activité
-0,9%

ENCOURS⁵ DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN
(glissement sur douze mois)



La situation se dégrade pour les sociétés de caution dont l'activité, en proie à une décélération progressive depuis fin 2022, fait une légère incursion en territoire négatif au cours du premier semestre 2024.

Ainsi, à fin juin, le montant des engagements hors-bilan enregistre une baisse inédite de **-0,9%** à **968,2 Mds d'euros**, dont une majorité de garanties délivrées en couverture de crédits destinés aux particuliers (910 Mds d'euros).

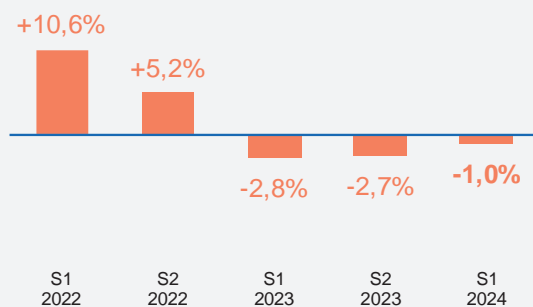
⁵ L'indicateur statistique présenté ici est de nature différente des autres activités. Il fait référence à la notion de stock existant à une date donnée.



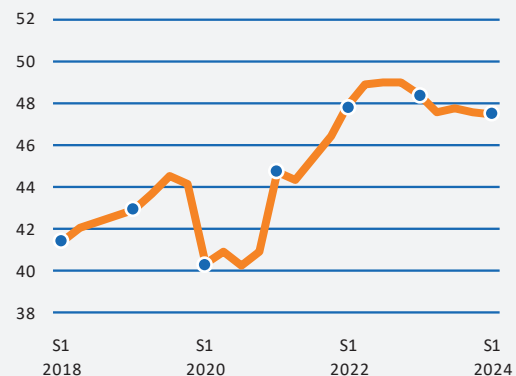
CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Légère baisse du marché
-1%

PRODUCTION SEMESTRIELLE
Variation annuelle



PRODUCTION
En année mobile (Mds d'euros)



POUR ALLER PLUS LOIN

Pour le marché du crédit à la consommation, la tendance demeure à la baisse. Au premier semestre 2024, le montant des crédits octroyés par les établissements spécialisés enregistre une nouvelle baisse de **-1%**, soit **23,5 Mds d'euros**. L'activité a toutefois évolué de manière inégale au cours du semestre : si le premier trimestre s'inscrit en recul de -2,1%, le deuxième trimestre ressort, quant à lui, stable par rapport au printemps 2023.

Les évolutions diffèrent cependant selon les produits :

- Au cours des six premiers mois de 2024, la situation demeure délicate pour les **prêts personnels** qui accusent une nouvelle baisse de **-2,4%** par rapport au premier semestre 2023, lui-même déjà en fort recul (-26,6%). Ce faisant, le montant des financements accordés par les établissements spécialisés tombe à **5,3 Mds d'euros**. Pour autant, une légère amélioration est observée au cours du semestre. En effet, après un premier trimestre en retard de -5,3%, la production ressort légèrement en hausse de +0,4% au deuxième trimestre 2024.
- Les **crédits renouvelables** sont, quant à eux, moins bien orientés au deuxième trimestre : -1,9% après -0,9% au premier trimestre. Ainsi, sur l'ensemble du premier semestre, les nouvelles utilisations diminuent de **-1,4%** à **5,1 Mds d'euros**.
- À l'inverse, la conjoncture est plus favorable pour les financements d'automobiles neuves qui progressent de **+6,2%** à **5,4 Mds d'euros** avec une hausse plus soutenue au deuxième trimestre (+7,7% après +4,8% au premier). Cette performance englobe cependant des réalités différentes selon le mode de financement. Les opérations

de LOA⁶, qui représentent désormais 91% des financements⁷ de voitures neuves, maintiennent une bonne dynamique de croissance (+12,4% à 4,9 Mds d'euros) au détriment des prêts affectés qui continuent de s'effondrer (-32% à 0,5 Md d'euros).

- Avec **2,8 Mds d'euros**, les financements d'**automobiles d'occasion** sont, quant à eux, en nette diminution : **-6,8%** au premier semestre dont -7,3% au premier trimestre et -6,4% au deuxième. Contrairement aux automobiles neuves, les prêts affectés sont ici majoritaires avec 1,9 Md d'euros. La tendance reste toutefois la même avec une chute de ces derniers de -17,9% au premier semestre, tandis que les opérations de LOA⁶ grimpent de +25% pour atteindre 1 Md d'euros. Ainsi, la LOA⁶ constitue désormais 35% des financements⁷ d'automobiles d'occasion.
- Après un net recul au premier trimestre (-9,6%), les financements affectés à l'**amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer** ont continué de se dégrader au deuxième trimestre (-7%). Ainsi, sur l'ensemble du semestre, la production s'amenuise de **-8,3%** et tombe à **2,6 Mds d'euros**.
- A contrario, les prêts affectés aux **autres biens ou services** (bateaux de plaisance, voyages de loisirs, deux-roues, ...) augmentent de **+3,1%** pour atteindre un montant de **2,1 Mds d'euros** (respectivement +4,1% et +2,3% aux premier et deuxième trimestres).
- En sus de ces crédits à la consommation, les établissements spécialisés de l'ASF réalisent aussi des opérations de **location sans option d'achat**⁸ auprès des particuliers. Au premier semestre 2024, le montant de ces opérations s'élève à **1,6 Md d'euros**, soit une hausse rapide de **+167,5%**.

⁶ Location avec Option d'Achat.

⁷ Hors financements par prêt personnel.

⁸ Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.



Données chiffrées

PRODUCTION (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} semestre 2023*	Au 1 ^{er} semestre 2024	Variation 2024 / 2023
EQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS	20 234	20 651	+2,1 %
Crédit classique	1 824	1 930	+5,8 %
Location de matériels	18 410	18 721	+1,7 %
Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA ⁽¹⁾	11 415	11 904	+4,3 %
• Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	9 194	9 619	+4,6 %
• Autres opérations de LOA ⁽¹⁾ (voitures particulières)	2 220	2 285	+2,9 %
Location sans option d'achat ⁽²⁾	6 995	6 816	-2,6 %
• Location financière	3 158	3 056	-3,2 %
• Location longue durée	3 838	3 760	-2,0 %
EQUIPEMENT DES PARTICULIERS ⁽³⁾	24 369	25 110	+3,0 %
CREDIT A LA CONSOMMATION ⁽⁴⁾	23 780	23 534	-1,0 %
Crédit classique	18 379	17 372	-5,5 %
Crédits affectés	7 824	7 022	-10,3 %
Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	5 150	5 077	-1,4 %
Prêts personnels (y compris rachats de créances)	5 405	5 273	-2,4 %
Location	5 991	7 739	+29,2 %
Location avec option d'achat	5 401	6 162	+14,1 %
Location sans option d'achat	589	1 576	+167,5 %
IMMOBILIER D'ENTREPRISE	3 445	2 835	-17,7 %
Sofergie	1 328	1 254	-5,6 %
Crédit-bail immobilier	2 117	1 580	-25,4 %
AFFACTURAGE ⁽⁵⁾	210 434	211 045	+0,3 %
ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en millions d'euros)	Au 30 juin 2023*	Au 30 juin 2024	Variation 2024 / 2023
SOCIETES DE CAUTION	976 521	968 196	-0,9 %

* Les chiffres concernant 2023 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 30 juin 2024. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) LOA : Location avec Option d'Achat.

(2) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les opérations de location financière sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.

- Les opérations de location longue durée sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(3) Le financement de l'équipement des particuliers est composé du crédit à la consommation ainsi que des opérations de location sans option d'achat avec les particuliers. Le suivi statistique des opérations de location sans option d'achat est trimestriel et non mensuel comme pour le crédit à la consommation.

(4) Le crédit à la consommation comprend les financements par crédit classique (crédits affectés, crédits renouvelables et prêts personnels) ainsi que les opérations de location avec option d'achat. Les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers n'étant pas assimilées à des crédits, en sont donc exclues.

(5) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

Philippe Mutin,
président de Commission
Affacturage

ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES

« ASF TV, au cœur de l'économie réelle » : notre première émission en direct !



écrit par
Magali Keller
Responsable communication

Le 25 septembre dernier, l'ASF était en direct pour sa première émission "ASF TV - au cœur de l'économie réelle" à l'occasion d'une conférence de presse numérique dédiée à l'activité d'affacturage et à la présentation de l'étude statistique annuelle sur l'activité 2023.

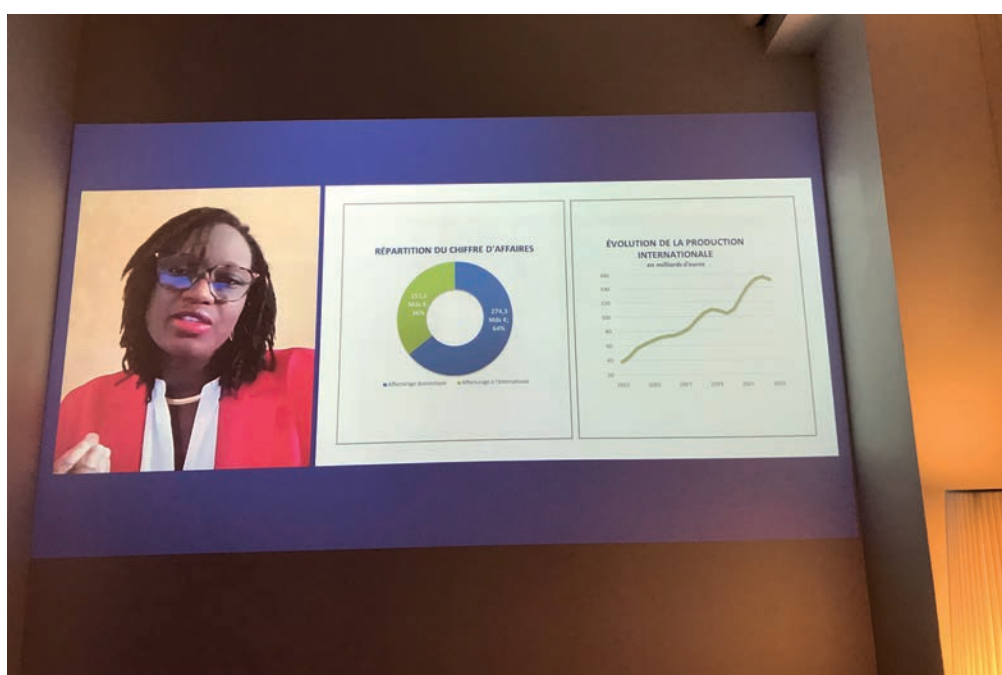
Pour la 4^e année consécutive, l'ASF a en effet publié son enquête sur le marché de l'affacturage en France en 2023. Cette étude, qui reprend celle anciennement menée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), donne les grandes tendances du marché.

Nous avons cette année souhaité innover avec un nouveau format en tenant un événement presse numérique sur plateau TV et en direct, dans lequel intervenaient Philippe Mutin, président de la Commission Affacturage de l'ASF, accompagné de Béatrice Collot et Aurélien Viry, vice-présidents, ainsi que Ndèye Marème Diagne, chargée d'études statistiques à l'ASF, ayant réalisé l'enquête.

Nos intervenants ont ainsi pu détailler les principaux chiffres de 2023 mais également les premières statistiques d'activité du 1^{er} semestre 2024.



Aurélien Viry et Béatrice Collot, vice-présidents de la Commission Affacturage



Ndéye Marème Diagne, chargée d'études statistiques, en duplex

La seconde partie de l'émission était quant à elle davantage dédiée à l'analyse de la conjoncture des entreprises vue par les acteurs de l'affacturage, mais également aux grandes tendances et aux nouveaux cas d'usage.

Découvrez ou redécouvrez cette première ASF TV, riche et dense en information sur le financement des entreprises par l'affacturage grâce au replay de l'émission ci-contre, également disponible sur notre site!



Replay de l'émission

L'affacturage, facteur de résilience pour l'économie française



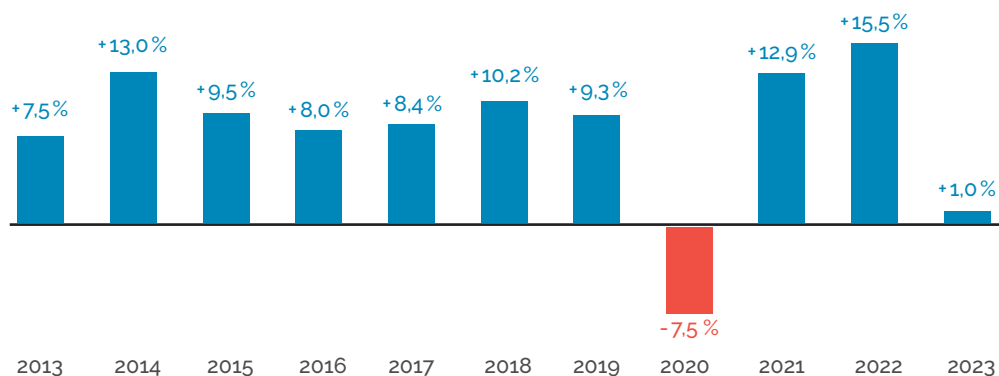
écrit par
Ndèye Marème Diagne,
Chargée d'études

CE QU'IL FAUT RETENIR :

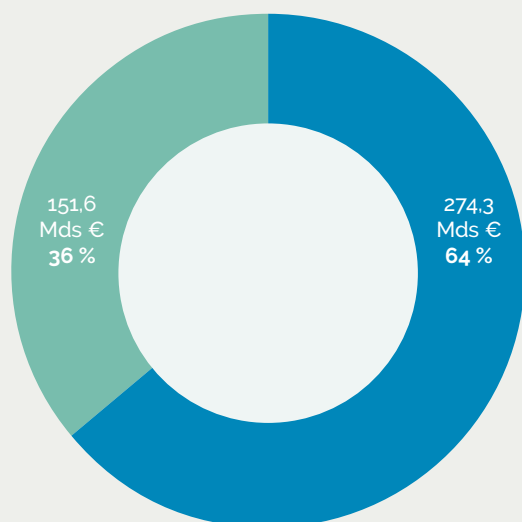
À l'échelle mondiale, le marché de l'affacturage a subi une nette décélération en 2023 et la France ne déroge pas à cette tendance. En effet, ayant connu un certain essor depuis plusieurs années et une reprise fulgurante après la période de Covid-19, les factors français, à l'image de l'évolution de l'économie française et même européenne, voient leur activité ralentir en 2023.

Ainsi, le volume de factures prises en charge par les factors augmente seulement de +1 % par rapport à 2022 pour s'établir à 425,9 milliards d'euros, soit 15 % du PIB français. Pour autant, la France demeure leader sur le marché européen et au deuxième rang mondial, derrière la Chine. Aussi, bien que l'on constate une baisse inhabituelle de l'activité à l'international (-1,1 %), l'affacturage français se maintient au premier rang mondial sur cette offre.

Variation de la production annuelle



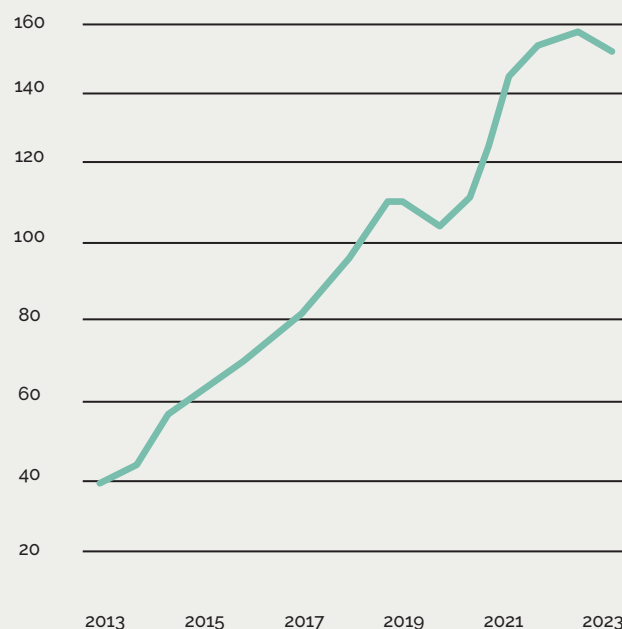
Répartition du chiffre d'affaires



- Affacturation à l'international
- Affacturation domestique

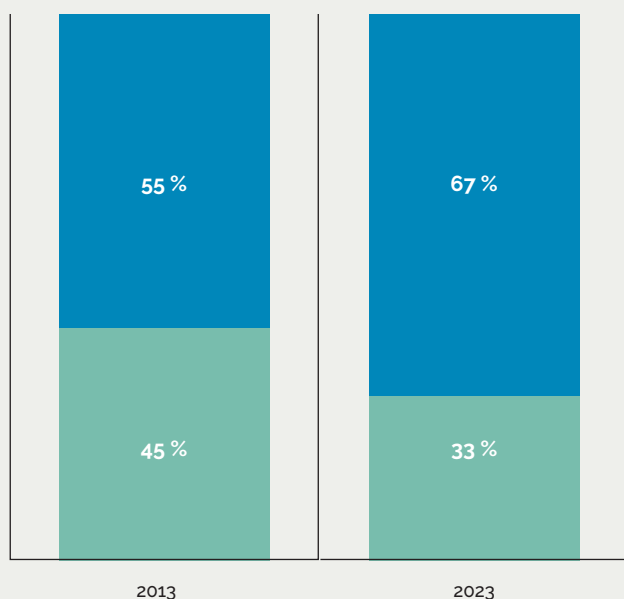
Évolution de la production internationale

en milliards d'euros



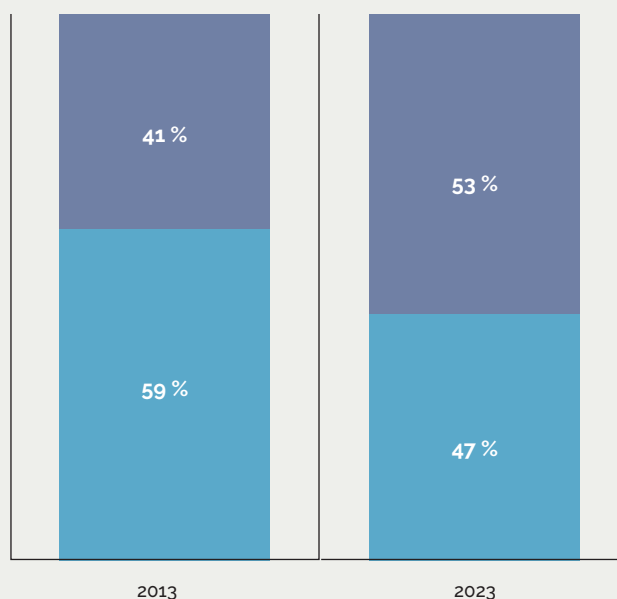
Évolution de la part des contrats notifiés aux débiteurs

- Notifié
- Non notifié



Évolution de la part des contrats avec recours

- Avec recours
- Sans recours



Actualités

Les TPE et PME demeurent, en nombre, les principaux clients des sociétés d'affacturage (92 %). Toutefois, on observe de plus en plus une baisse des TPE en faveur d'entreprises de taille plus grande, en particulier les ETI dont on constate un intérêt grandissant pour l'affacturage. Ces dernières génèrent 42 % des encours détenus par la profession.

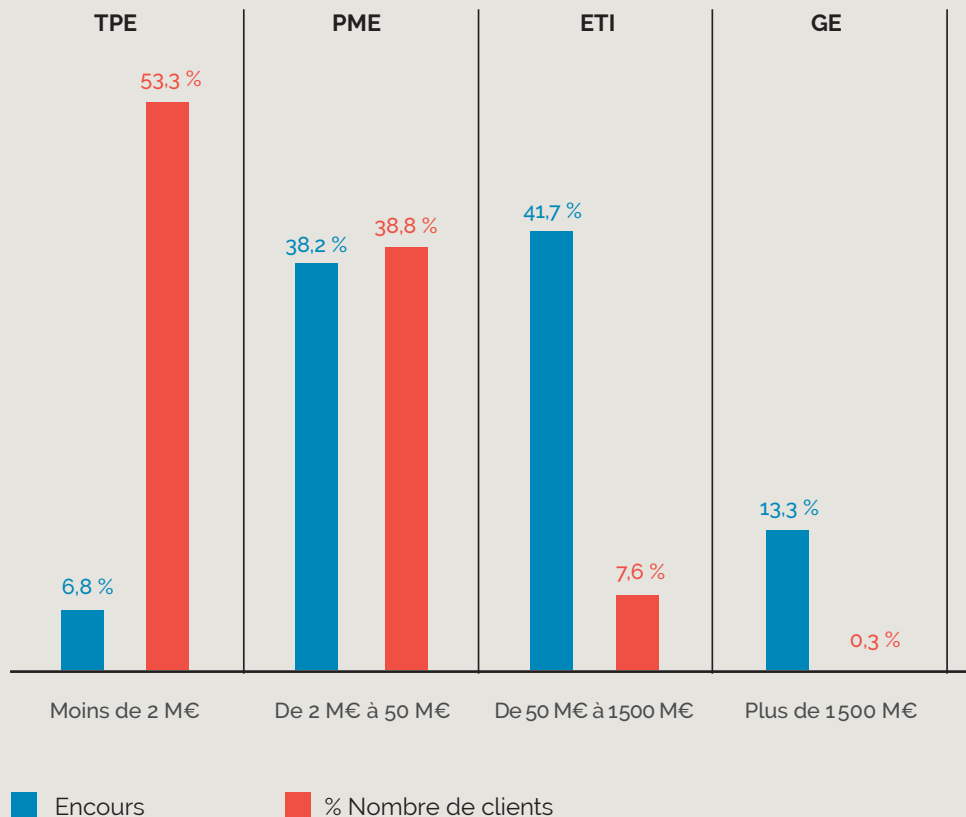
Cette évolution de la base clientèle au fil des années influe sur l'offre qui demeure davantage orientée vers la gestion déléguée au client – génératrice de gros volumes – au détriment des contrats en gestion par le factor qui représente désormais moins d'un quart du chiffre d'affaires.

Dans le même temps, l'affacturage inversé¹ a nettement reculé en 2023 (-7,1 %), tandis que les syndications sont en forte hausse, surtout à l'international (+31 %).

Si le chiffre d'affaires des factors a peu évolué, l'encours demeure quant à lui en nette progression (+6,2 %), ce qui traduit un allongement des délais de paiement des factures prises en charge (+2,7 jours par rapport à 2022).

La vigilance reste de mise concernant le risque de crédit. En effet, en 2023, le taux de créances douteuses augmente de 24 points de base (bps) par rapport

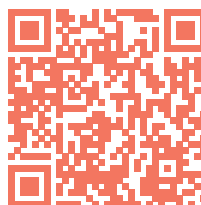
Répartition des encours et du nombre de clients selon le chiffre d'affaires des clients



¹ Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

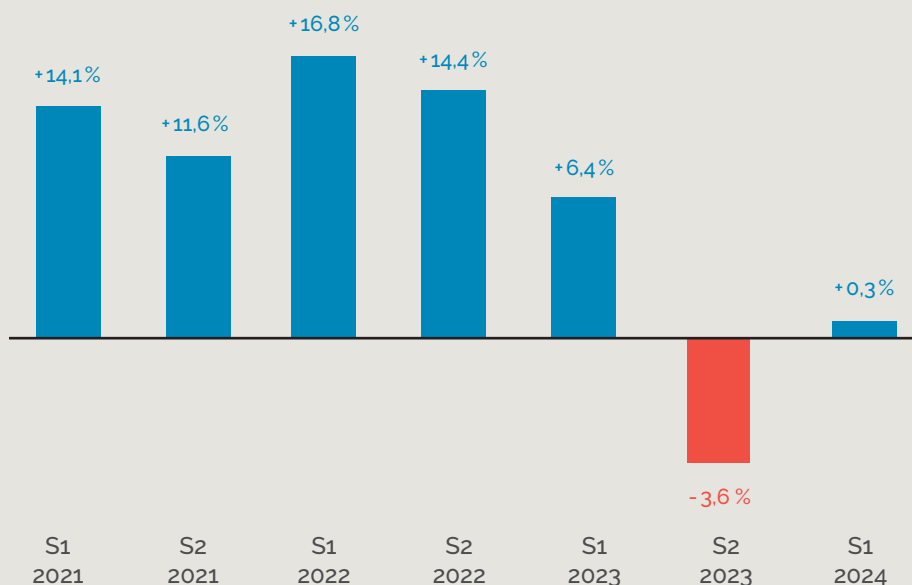
au dernier exercice, tandis que le taux de provisionnement atteint 18,9 %, soit une hausse de plus de 400 bps par rapport à 2022.

Le coût du risque a quant à lui fortement augmenté pour atteindre 85 millions d'euros, soit 13 bps de l'encours contre 3 bps à l'exercice précédent.



L'intégralité de l'enquête ainsi que l'ensemble des supports pédagogiques sur l'affacturage (vidéo, livret, ...) sont à disposition sur le site internet de l'ASF

Évolution de la production au premier semestre 2024



Production S1 2024	211 Mds €	+0,3 %
Dont domestique	133,7 Mds €	-2,4 %
Dont international	77,4 Mds €	+5,2 %

Rencontre du 11 septembre 2024 ASF – Association norvégienne de leasing et de crédit à la consommation (FINFO)



écrit par
Grégoire Phélip
Chargé de mission auprès
de la Direction générale

L'Association of Norwegian Finance Houses - FINFO, Association professionnelle norvégienne membre d'Eurofinas et de Leaseurope, a organisé le voyage annuel d'étude de ses adhérents en France du 11 au 13 septembre. Knut Øvernes, directeur général de FINFO, conduisait une délégation composée d'une vingtaine de représentants des principaux établissements financiers norvégiens spécialisés dans le crédit consommation et le crédit-bail.

À cette occasion la délégation norvégienne a souhaité échanger avec l'ASF sur les enjeux du secteur autour des thèmes de la régulation, des politiques européennes, du climat et du verdissement des flottes de véhicules. La rencontre a eu lieu mercredi 11 septembre dans les locaux de l'Association.

Solenne Lepage, déléguée générale de l'ASF, a introduit les débats. Grégoire Phélip, chargé de mission auprès de la Direction générale de l'ASF, a présenté le cadre de la réglementation européenne en matière de durabilité, auquel la Norvège doit en grande partie se conformer eu égard son appartenance à l'Espace économique européen (EEE).





L'accent a été mis sur les actions de l'ASF sur les sujets de RSE (responsabilité sociétale des entreprises) : échanges avec les pouvoirs publics sur ces questions ; production de statistiques sur les financements délivrés par ses membres en matière de véhicules électriques et hybrides, de rénovation énergétique des logements et de crédit-bail « vert » ; groupe de travail transversal de l'ASF dédié à ce sujet...

Les principaux messages portés par la profession dans ce domaine ont aussi été relevés :

- besoin d'intelligibilité de la réglementation et de « simplicité perçue » pour les acteurs ;
- besoin pour les financeurs de disposer de données ESG (Environnement, Social et Gouvernance) fiables sur les clients ;
- nécessité de financer la transition en continuant à financer l'ensemble de l'économie ;
- mobilisation accrue de l'épargne vers la transition ;
- introduction d'un principe de proportionnalité dans les mesures appliquées aux financements spécialisés ; notamment en matière prudentielle ;
- recours aux garanties publiques pour couvrir les risques liés aux projets de transition en comblant les failles de marché ;
- recours aux financements locatifs qui permettent aux clients de financer l'usage de biens durables sans supporter le risque lié à l'innovation (qui reste à la charge de l'établissement).

Une déclinaison opérationnelle des initiatives menées par les acteurs financiers spécialisés français en matière de durabilité a ensuite été apportée par Miruna Sensiuc, *Chief sustainability officer* de BNP Paribas Personal Finance, qui a présenté les actions conduites par son établissement dans les domaines de l'inclusion financière et de la transition énergétique de l'habitat et des transports.

La rencontre a donné lieu à des échanges nourris, notamment sur l'équilibre à trouver dans le domaine de la RSE entre réglementation et développement économique. A aussi été dressé le constat d'évolutions pratiques tangibles, telles que par exemple la forte croissance des véhicules électriques, tout particulièrement en Norvège où ils sont dorénavant plus nombreux que les véhicules à essence¹.

Dans le prolongement de la réunion à l'ASF l'ensemble des participants a été convié par l'ambassade de Norvège dans ses locaux à Paris. L'ambassadeur, M. Niels Engelschiøn, a ouvert une discussion d'abord centrée sur le contexte politique français et européen puis sur la politique énergétique de la France. Audrey Joulia, *Country Supervisor for Iberia, the Nordics and Poland* de BNP Paribas Leasing Solutions, a apporté dans les échanges le point de vue d'un établissement financier français finançant la transition énergétique.

¹ Selon certaines estimations les véhicules électriques pourraient aussi excéder en nombre les véhicules diesel en 2026.

Financements

Financement des particuliers

Transposition de la directive sur les crédits aux consommateurs (DCC)

Les travaux de Place consacrés à la transposition de la directive sur les crédits aux consommateurs, auxquels l'ASF participe activement, se poursuivent. Pour rappel, les États membres ont jusqu'au 20 novembre 2025 pour adopter les mesures de transposition qu'ils appliqueront à partir du 20 novembre 2026.

L'ASF mène ses propres réflexions au sein de groupes de travail dédiés afin de définir la position de la profession. Une des priorités pour l'ASF est de définir ce que l'on entend par remboursement anticipé en matière de LOA, désormais dans le champ de la nouvelle réglementation européenne. Le principe d'une solution spécifique est à l'étude.

Les réflexions se poursuivent également pour ce qui concerne les crédits de faible montant et de courte durée, l'objectif étant de définir, au-delà du régime proportionné offert par la directive, un ensemble de règles adaptées à ces opérations en vue de

maintenir la fluidité des parcours clients. Plusieurs points sont encore à l'étude, à savoir les règles applicables en matière d'analyse de la solvabilité, la mise en place de niveaux de seuils spécifiques aux paiements fractionnés pour les inscriptions des IOBSP à l'ORIAS ou un éventuel encadrement de la notion de frais négligeables. Le véhicule de transposition reste encore indéterminé, l'objectif étant de transposer la directive au plus vite afin de laisser le plus de temps possible aux établissements pour s'y conformer.

Financement de panneaux photovoltaïques et bons de commande

La Cour de cassation continue à durcir sa jurisprudence très protectrice du consommateur en matière de financement de panneaux photovoltaïques par crédit affecté. Avec une série d'arrêts en date du 10 juillet 2024, la Cour renforce encore la responsabilité du prêteur en cas d'insolvabilité du vendeur mis en liquidation judiciaire. Elle retient notamment une notion très extensive du lien de causalité entre la faute du prêteur et le préjudice de l'emprunteur. Cette récente jurisprudence retient l'attention des établissements spécialisés car elle a pour conséquence de priver le prêteur de la restitution du capital emprunté du fait de l'annulation de la vente.

Intelligence artificielle

L'ASF a répondu à la consultation de la DG FISMA, lancée en juin, sur l'utilisation de l'IA dans le secteur financier. L'objectif de la consultation était de collecter les remarques des parties prenantes sur les évolutions du marché et les risques liés à l'IA pour une meilleure mise en œuvre de la législation en la matière.



Financement des entreprises

Facturation électronique et co-bailage immobilier

Le groupe de travail restreint constitué à l'initiative de la Commission du crédit-bail, accompagné par le Cabinet CMS-Francis Lefebvre, est en passe de clôturer ses premiers travaux sur l'analyse de l'existant, la détermination et l'approfondissement des pistes de solutions et in fine adopter une orientation professionnelle consensuelle en matière de co-bailage immobilier. La séquence suivante s'attachera à résoudre des thématiques opérationnelles afin que la nouvelle organisation des pools immobiliers soit compatible avec les règles de facturation électronique applicables au 1^{er} septembre 2026.

Cession-bail immobilière : enquête sur les données 2023

L'ASF poursuit ses actions en faveur de l'obtention d'un dispositif de cession-bail immobilière. Ainsi, elle a notamment lancé son enquête chiffrée sur les données de cession-bail immobilière 2023 utile à une argumentation chiffrée auprès des pouvoirs publics.

Proposition de loi (PPL) Adam visant à accélérer et contrôler le verdissement des flottes automobiles

Début mai 2024, l'examen de la PPL Adam visant à durcir les obligations d'acquisition de véhicules électriques par les entreprises gérant un parc automobile de plus de 100 véhicules a été reporté. La dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 a entraîné l'abandon de cette proposition de loi et l'annulation de la mission « flash » visant à son évaluation. L'ASF reste attentive aux suites qui pourraient être données à ce sujet ainsi qu'à l'évolution de l'initiative européenne comparable à la PPL Adam, également suivie par Leaseurope.

Subventions et crédit-bail

Il est rappelé que FranceAgriMer ne délivre pas de subvention en financement par crédit-bail mobilier. Cette exclusion découle du régime « d'aides d'État » applicable au niveau national, lui-même tenu de respecter un règlement européen du 14 décembre 2022 qui exclut



l'attribution de subventions pour les investissements financés par voie de crédit-bail mobilier. L'ASF suit attentivement les discussions de Leaseurope avec ses contacts à Bruxelles. Cette action reste déterminante pour avancer sur un sujet de niveau européen.

Délais de paiement et crédit-bail¹

La DGCCRF considérait que les établissements de crédit-bail devaient, dans leurs relations commerciales avec le fournisseur du matériel donné en crédit-bail ou location, appliquer les dispositions du Code de commerce relatives aux délais de paiement interentreprises. Un rendez-vous avec la DGCCRF en juin a permis d'explicitier le caractère tripartite de l'opération de crédit-bail ou de location, dans laquelle le bailleur se porte acquéreur d'un bien à la demande de son client, qui le choisit et en accuse réception avant que ne commence la perception des loyers par le bailleur. Dans ce cadre, en tant qu'établissement de crédit ou société de financement, l'établissement se doit de mener un ensemble de diligences avant toute mise à disposition des fonds. Depuis ce rendez-vous, le recours hiérarchique formé par un établissement a été accepté par la DGCCRF validant ainsi la position de droit de la profession.

¹ Application des articles L441-10 et suivants du Code de commerce aux établissements de crédit et sociétés de financement.

Obligation déclarative des biens immobiliers à usage d'habitation

Dans un courrier de juin à la DGFiP l'ASF a indiqué ne pas identifier d'autres possibilités, en l'absence d'une réponse de leur part et compte tenu de l'urgence de la situation, que de reconduire, par les établissements concernés, le dispositif transitoire convenu avec l'administration en 2023.

À date, l'ASF n'a pas reçu de réponse à ce courrier.

ET AUSSI...

- Intermédiaires en assurance à titre accessoire
- Location financière et loi Hamon
- Leasing électrique
- Processus d'installation des bornes de recharge électrique
- Bateaux de plaisance – interprétation du régime d'exonération de TVA
- Accès des crédit-bailleurs à la plateforme OPERAT
- Cession de contrat de location financière...

Financement et refinancement immobilier

Loi du 9 avril 2024 relative à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé

Le texte a apporté des éléments de confort relatifs aux établissements: consultation du FICP et possibilité d'échange d'informations avec le syndicat des copropriétaires pour apprécier la capacité du syndicat à remplir les obligations définies par le contrat de prêt. Cependant, il ne permet toujours pas d'écarter du bénéfice du prêt collectif à adhésion automatique certains copropriétaires. Les professionnels restent confrontés à devoir accorder ou refuser le prêt globalement. La profession demeure vigilante quant à la rédaction des textes d'application pour définir la durée du prêt collectif et les informations à demander aux syndicats de copropriétaires.

ET AUSSI...

- Assurance emprunteur
- Travaux du CCSF...

Pour en savoir plus



Marie-Anne Bousquet-Suhit
01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com



Cyril Robin
01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com



Petya Nikolova
01 53 81 51 69
p.nikolova@asf-france.com

Services financiers

Affacturation

Facturation électronique

Une nouvelle version des spécifications externes du portail public de facturation (PPF) a été publiée le 19 juin dernier par la DGFIP.

Les cas d'usage sur l'affacturation sont assez peu modifiés dans cette nouvelle version. Le traitement de l'affacturation sur le PPF continue néanmoins de faire partie des questions discutées dans le cadre de la co-construction du dispositif entre le Forum National de la Facturation Electronique (FNFE) et l'Administration.

Une forme d'incertitude existe sur la structuration des travaux en raison d'une possible interférence avec le projet en cours - ViDA (VAT in a Digital Age) - de l'Union européenne fixant un cadre européen à la facturation électronique.

À l'heure actuelle, 56 plateformes de dématérialisation partenaires (PDP) ont été immatriculées.

EU Fédération / NDOD

L'EBA a invité EUF à fournir des données pour instruire la demande de relèvement de 30 à 90 jours du délai permettant de considérer des impayés comme « techniques ».

À partir des réponses de chaque association nationale d'affacturation, EUF a élaboré un papier de position reprenant l'ensemble des chiffres et arguments de ce dossier. EUF a eu l'occasion de le présenter à l'EBA le 20 septembre.

Data Pooling européen

Le choix d'un prestataire pour le *Data Pooling* a été acté par EUF. L'offre retenue distinguerait clairement les deux objectifs de la base de données européenne sur l'activité d'affacturation: l'apport de données agrégées pour soutenir les actions d'influence d'EUf d'une part, et, d'autre part, faciliter le passage à l'IRBA des factors qui le souhaiteraient. Il reste toutefois à préciser, à cette étape encore préparatoire, un certain nombre d'éléments relatifs à la nature des données souhaitées, aux modalités de collecte et à l'utilisation de la base.

GT Juridique

Le groupe de travail Juridique s'est réuni deux fois au cours de l'été 2024. Lors de ces réunions, les juristes ont entamé les travaux d'élaboration d'une convention de Place pour les opérations de syndication des factors. Le GT se réunira à nouveau fin septembre pour poursuivre ses travaux.

Rapport annuel 2023 de l'Observatoire des délais de paiement (ODP)

Le 17 juin dernier, l'ODP a rendu son rapport annuel pour l'année 2023.

Comme chaque année, l'ASF y a contribué: l'affacturation est présenté comme une solution aux retards de paiement. Le rapport renvoie également, en bibliographie, aux enquêtes complémentaires annuelles 2022 et 2023 de l'ASF.

Caution

Rencontre avec la Banque européenne d'investissement (BEI)

L'ASF a rencontré Ambroise Fayolle et Jacques Darcy, respectivement vice-président de la BEI et représentant du Fonds européen d'investissement (FEI) en France. Outre la présentation des grands axes du manifeste européen de l'ASF, cette rencontre a permis d'échanger sur l'accès et la mise en œuvre de garanties et contre-garanties publiques à destination des financements spécialisés et, en particulier, des cautions de l'ASF qui utilisent régulièrement les outils de la BEI et du FEI.

L'effet de levier du financement public sur le financement privé est un axe majeur du manifeste européen de l'ASF : cette réunion et celles à venir devraient permettre, à terme, de participer à son optimisation.

Organisation d'un colloque sur la caution

La Commission Caution de l'ASF réfléchit à un colloque sur les garanties financières, qui s'adresserait aux représentants des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire dans un but essentiellement pédagogique.

Le programme viserait une présentation des différents régimes et usages de caution, des atouts et limites du produit en appui des politiques publiques, des retours d'expérience sur quelques cas pratiques d'entreprises et un éclairage plus spécifique sur la dimension ESG.

Services d'investissement

Prestataires de services d'investissement

La Commission PSI a échangé notamment sur les dernières actualités et travaux sur la *Retail Investment Strategy* (RIS), ainsi que sur les points à relayer lors de prochains rendez-vous de travail avec les autres associations de la Place. L'ordre du jour et les messages clés en vue de la rencontre annuelle entre les présidences de l'ASF et de l'AMF ont été arrêtés.

Paquet législatif « Retail Investment Strategy » (RIS)

Le Conseil de l'UE a adopté le 2 juillet dernier sa position sur la RIS. Les Etats-membres ont été appelés à soumettre leurs commentaires

à la présidence hongroise du Conseil avant le 16 août 2024. Les trilogues devraient débuter en octobre 2024 avec la reprise des travaux parlementaires et l'entrée en fonction du nouveau Parlement.

En amont de l'ouverture des trilogues, l'ASF a transmis le 26 juillet à la Représentation permanente de la France les commentaires de ses adhérents sur la position adoptée en juin par le Conseil et plus particulièrement sur ses propositions en matière d'*inducements*, de *value for money* et de *benchmarks* :

Inducement test

L'introduction, à ce stade des échanges au sein des institutions, par le Conseil de l'UE d'un nouveau principe selon lequel le niveau des commissions reçues devrait être proportionné à la valeur du produit financier et au niveau du service fourni au client paraît en pratique difficile à établir. En effet, une interprétation trop stricte des principes mis en place avec l'*inducement test* pourrait conduire de fait à une interdiction des *inducements*. D'autre part, la proposition du Conseil de renforcer le « suitability test » et « l'appropriateness test » serait contreproductive. Il serait à contrario nécessaire de revoir davantage dans le sens d'une simplification les questionnaires MIFID 2 existants (*appropriateness et suitability test*) que doit remplir en amont l'investisseur de détail et dont la granularité et la complexité peuvent dérouter.

Value for money

La profession est favorable à la transparence des prix. Le principe de *value for money* est légitime mais sous réserve que cette transparence aille au-delà du seul *benchmark* du prix d'un produit. Or le Conseil n'a pas retenu de critères qualitatifs en matière de *value for money*.

Pour l'ASF, l'introduction de critères qualitatifs en plus de critères objectifs quantitatifs paraît indispensable afin de ne pas aboutir à un simple encadrement des prix qui standardiserait en nivelant vers le bas l'offre de produits financiers.

Benchmarks

La diversité de l'offre de produits aux investisseurs est le moteur d'un marché dynamique et concurrentiel. Ainsi, les seuls *benchmarks* ne doivent en aucun cas être des limitateurs ou des « faiseurs » de marché. Pour l'ASF l'établissement des benchmarks par les autorités européennes poserait des problèmes de fond (manque de connaissance des spécificités nationales) et de forme (méthodologie peu précise). La profession s'inquiète du scope retenu pour des benchmarks au niveau européen, et s'interroge sur sa pertinence au regard des différences de produits entre les États membres.

Observatoire des produits d'épargne financière (OPEF)

L'ASF continue sa participation aux réunions de travail de l'Observatoire, créé sous l'égide du CCSF pour surveiller l'évolution des frais et de la performance des contrats d'assurance vie, des comptes titres, des PER, des PEA, des PEA PME et du PEAC.

Le premier rapport qui devrait être publié en juin 2025 devrait être un document pédagogique dans lequel seront définis les types d'acteurs ainsi que ce que comprend le triptyque frais / performance / risques.

ECMI (European Capital Market Institute)

L'ASF a participé, en sa qualité de membre, à l'Assemblée générale du *think tank* européen le 27 juin dernier. À cette occasion ont été discutés les thèmes qui seront mis en avant lors de la Conférence annuelle d'ECMI qui se tiendra le 5 novembre. Les thèmes retenus sont les suivants : "a 28th Regime for Europe's Capital Markets"; "Tokenisation of Financial Assets – Benefits and Risks for Capital Markets"; "Corporate Sustainability Reporting and the Cost of Green Compliance".

Pour en savoir plus



Antoine de Chabot
01 53 81 51 68
a.dechabot@asf-france.com



Ricardo Martins
01 53 81 51 65
r.martins@asf-france.com



Raphaël Ardin
01 53 81 52 02
r.ardin@asf-france.com

STAGES PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Formations au 4^e trimestre 2024*

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
<p>Les clés pour diriger une société financière assujettie</p> <p>Jean Lou GALISSI</p>	22 & 23 octobre	1630 € HT**	Prise de fonction d'un dirigeant effectif. Réponse aux exigences de l'ACPR ou de la BCE	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux exigences et recommandations des autorités de supervision (ACPR ou BCE) • Identifier les enjeux de la gestion des risques bancaires et du contrôle interne
<p>L'analyse financière/credit (niveau 1/3)</p> <p>Nicolas VAN PRAAG</p>	4 & 5 novembre	1300 € HT**	Commerciaux débutants, responsables d'unités d'exploitation sans formation en gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Donner les moyens aux participants d'avoir une bonne compréhension des enjeux de l'analyse financière et de ses méthodes de base • Mieux comprendre l'information comptable

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
<p>Management du risque informatique</p> <p>Jean Lou GALISSI</p>	<p>13 novembre matin</p>	<p>1 060 € HT**</p>	<p>Prise de fonction d'un dirigeant effectif et pour répondre à une recommandation de l'ACPR ou de la BCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les concepts et principes du management des risques informatiques • Connaître les principes, processus et activités de management des risques informatiques • Appréhender les points clés du management des risques informatiques (dont le risque Cyber) • Découvrir les principales diligences en matière de sécurité du système d'information
<p>Identifier le risque stratégique</p> <p>Jean Lou GALISSI</p>	<p>13 novembre après-midi</p>	<p>1 060 € HT**</p>	<p>Dirigeant effectif (prise de fonction), pour répondre à une recommandation de l'ACPR ou de la BCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir identifier les risques stratégiques et d'image • Connaître les concepts et principes du management des risques stratégiques et d'image • Connaître son rôle en matière de développement stratégique
<p>Le cadre prudentiel en matière de risque climatique</p>	<p>14 novembre</p>	<p>A partir de 1 060 € HT</p>	<p>Membres de la gouvernance, fonctions de contrôles (conformité, contrôle permanent)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les enjeux liés au changement climatique pour le secteur bancaire et financier, les attentes de la BCE et du superviseur national ainsi que le cadre prudentiel relatif au risque climatique • Comprendre le lien entre le changement climatique et le secteur financier • Mettre en œuvre des mesures adaptées
<p>Finance durable : cadre et vision globale</p>	<p>le 19 novembre</p>	<p>A partir de 1 060 € HT</p>	<p>Tous collaborateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les enjeux et contours de la finance durable • Se familiariser avec les différents concepts qu'englobent la finance durable • Connaître l'écosystème réglementaire qui régit la finance durable • Comprendre la genèse de la prise de conscience d'une finance qui se devait d'évoluer

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

STAGES PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Formations au 4^e trimestre 2024*

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
<p>Se préparer à un contrôle ACPR et en connaître les enjeux</p> <p>Anne COPPIN-THIBEAUX</p>	19 novembre	1060 € HT**	Responsables conformité, responsables lutte anti-blanchiment, contrôleurs internes, auditeurs internes responsables d'assurance, responsable des réseaux; bancassureurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les missions de l'ACPR et ses domaines d'investigation • Appréhender les différentes phases d'un contrôle • Comprendre l'importance d'un contrôle pour un point de vente • Anticiper un contrôle en adoptant les bonnes pratiques • Promouvoir et mettre en œuvre les bonnes pratiques commerciales et les recommandations de l'ACPR • Gérer le risque de non-conformité dans la conception la vente ou la gestion de produits ou de services d'assurance • Mettre en œuvre une action de correction
<p>L'analyse financière/crédit (niveau 2/3)</p> <p>Nicolas VAN PRAAG</p>	25 & 26 novembre	1300 € HT**	Commerciaux, analystes crédits juniors, comptables souhaitant évoluer vers des fonctions de crédit, responsables d'unités d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir porter un jugement sur l'équilibre financier d'une contrepartie • Décrypter un bilan et un compte de résultat par la mise en place de ratios pertinents • Mieux évaluer la solvabilité de la contrepartie à court, moyen et si possible long terme

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
Les essentiels du crédit-bail mobilier	29 novembre	A partir de 1060 € HT	Tout public	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les principes fondamentaux du crédit-bail mobilier Appréhender les avantages du crédit-bail mobilier par rapport à un financement classique Être capable de proposer cette solution à ses clients et de faire face aux objections
Mathématiques financières à l'usage des crédits-bailleurs Nicolas VAN PRAAG	5 & 6 décembre	1300 € HT**	Commerciaux, assistants et contrôleurs de gestion, direction comptable et financière	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir une meilleure compréhension des mathématiques financières sous un angle très pratique Utiliser une calculatrice financière ou Excel
DDA vue autrement Eric de LONGCAMP	12 et 13 décembre	1300 € HT **	Chargés de clientèle, conseillers commerciaux, responsables commerciaux, gestionnaires de contrats dont l'assurance	<ul style="list-style-type: none"> Appréhender la base d'une opération d'assurance et les acteurs du secteur Connaître les mécanismes de la garantie du produit assurance et la vie d'un contrat Identifier les grands principes de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA) Comprendre les spécificités de la présentation d'une opération d'assurance Mesurer les obligations respectives de l'assureur et de l'assuré Identifier les systèmes de contrôle et les moyens utilisés



Julie Soulié :
01 53 81 51 80
jsoulie@asf-france.com



Anne Matsakis :
01 53 81 51 85
a.matsakis@asf-france.com



Lina BUFFA :
01 53 81 51 93
lbuffa@asf-france.com

Vos contacts ASFFOR :

Retrouvez nos programmes sur le site ASFFOR :
www.asffor.fr

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur). Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

ASFFOR
ASF FORMATION



Assemblée générale de l'ASF

Pavillon Gabriel • Paris 8^e

SAVE
THE
DATE

Jeudi 12 juin 2025